

**« Un plan Marshall pour nos lycées »  
PPI (Plan Pluriannuel  
d'Investissement) dans les lycées  
pour la période 2016-2021**

26 septembre 2017



**« Un plan Marshall pour nos lycées »  
PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)  
dans les lycées pour la période 2016-2021**

**Rapporteur**

M. Michel WEILL

Commission n° 3 « Orientation, éducation, formation, parcours professionnels »

**Avis n° 2017-14**

26 septembre 2017

### Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

**Expression de la société civile organisée** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur  
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)

Cet avis a été adopté à 145 voix POUR et 7 abstentions  
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée plénière du 26 septembre 2017.

# Sommaire

---

Pages

<b>1.</b>	<b>Le PPI, un outil de programmation essentiel pour la politique régionale en faveur des lycées</b>	<b>5</b>
1.1.	Un état des lieux du patrimoine immobilier de la Région rendu nécessaire après la fusion Auvergne/Rhône-Alpes	5
1.2.	Des évolutions démographiques à anticiper	6
1.3.	Des objectifs et un plan d'actions décliné en 15 axes	6
<b>2.</b>	<b>Les observations du CESER</b>	<b>7</b>
2.1.	Le CESER estime que l'effort budgétaire programmé dans le PPI se situe dans la continuité	7
2.2.	Le CESER estime que le PPI reste flou sur de nombreux points :	7
	<b>Déclarations des groupes</b>	<b>9</b>



Le CESER a été saisi en référence aux articles L. 4241-1 – 4° et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales sur le rapport « Un plan Marshall pour nos lycées ». Il regrette de n'avoir pu disposer de l'ensemble des éléments d'information en amont de cette saisine, en particulier le diagnostic technique auquel fait référence le rapport.

De plus, le CESER s'interroge sur la méthode d'élaboration du document, en particulier sur les modalités de concertation de la communauté éducative, tant pour le diagnostic que pour la définition des priorités d'action.

Ce rapport a pour objet de définir les nouvelles orientations qui vont guider le Plan Pluriannuel d'Investissement dans les lycées de la région pour la période 2016-2021.

La Région exerce une compétence directe en matière de construction, de reconstruction, d'extension, de grosses réparations, d'équipement et de fonctionnement des lycées publics, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels publics.

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 320 000 lycéens fréquentent 576 établissements, dont :

- 315 lycées publics accueillant 218 055 élèves
- 261 lycées privés accueillant près de 100 000 élèves.

Après avoir souligné l'intérêt de l'élaboration d'un PPI, outil essentiel de programmation de la politique régionale (1), le CESER fera part de ses observations sur la forme et sur le contenu du rapport présenté (2).

## **1. Le PPI, un outil de programmation essentiel pour la politique régionale en faveur des lycées**

### **1.1. Un état des lieux du patrimoine immobilier de la Région rendu nécessaire après la fusion Auvergne/Rhône-Alpes**

L'élaboration du PPI s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic de l'état des 315 lycées publics de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, reposant sur les 5 critères d'analyse suivants :

- performance énergétique,
- accessibilité,
- sécurité et sûreté,
- santé du bâti et état de l'entretien,
- dernière intervention significative réalisée.

Cet audit a permis d'identifier les lycées en mauvais ou très mauvais état, soit 58 lycées, accueillant 32 085 lycéens, soit 14.7 % des effectifs des lycées publics, et devant faire l'objet d'une intervention prioritaire de la Région.

## 1.2. Des évolutions démographiques à anticiper

Dans un contexte national de ralentissement démographique et de vieillissement de la population, la Région Auvergne-Rhône-Alpes connaît un dynamisme démographique supérieur à la moyenne française. La hausse des effectifs est estimée à 25 000 élèves supplémentaires à l'horizon 2025, nécessitant d'anticiper et d'investir dès à présent pour développer les capacités d'accueil dans les zones plus dynamiques.

L'analyse des capacités bâtementaires actuelles des lycées a conduit la Région à identifier cinq secteurs sous tension, qui devront faire l'objet d'un travail de concertation avec les autorités académiques :

- La Haute-Savoie,
- Le Nord-Isère,
- L'Ain,
- Le Nouveau Rhône, secteur des Monts du Lyonnais,
- Le secteur Loire Centre – Plaine du Forez.,

## 1.3. Des objectifs et un plan d'actions décliné en 15 axes

Le plan d'investissement dans les lycées proposé dans le rapport se décline autour de 4 axes et 15 objectifs, pour un montant total de 1.5 milliards de dépenses d'investissement sur la période 2016-2021. Il s'agit d'une réaffectation du stock d'autorisations de programme, issu des précédentes mandatures et qui s'élève à 1.7 milliards d'euros.

Objectifs	Budget prévisionnel
<b>« Plan de rattrapage »</b>	<b>500 M€</b>
Objectif 1 (opérations sur 58 lycées prioritaires)	Non précisé
Objectif 2 (réduction taux élèves accueillis dans un ets dégradé)	Non précisé
<b>« Plan exceptionnel d'investissement »</b>	<b>500 M€</b>
<i>Pour les lycées publics</i>	<i>380 M€</i>
Objectif 3 (construction de 4 lycées supplémentaires)	Non précisé
Objectif 4 (opération à Clermont-Ferrand)	63M€
Objectif 5 (extensions de capacité dans l'existant)	Non précisé
<i>Pour les lycées privés</i>	<i>120M€</i>
Objectif 6 (appel à manifestation d'intérêt)	50 M€ supplémentaires
Objectif 7 (garanties d'emprunt)	Non précisé
Objectif 8 (enseignement privé agricole)	Non précisé
<b>« Plan de maintenance immobilière »</b>	<b>300M€</b>
Objectif 9 (plan pluriannuel de maintenance immobilière)	300 M€
Objectif 10 (opération de maintenance tous les 15 ans)	Non précisé
<b>« Plan d'actions transversales »</b>	<b>200 M€</b>
Objectif 11 (sûreté et sécurité)	54 M€ déjà engagés
Objectif 12 (accessibilité)	Non précisé
Objectif 13 (performance énergétique)	Non précisé
Objectif 14 (couverture numérique)	Non précisé
Objectif 15 (accueil internat et demi-pension)	Non précisé
<b>Total (4 axes/15 objectifs)</b>	<b>1.5 milliards d'euros</b>

## **2. Les observations du CESER**

### **2.1. Le CESER estime que l'effort budgétaire programmé dans le PPI se situe dans la continuité**

Pour mémoire, les dépenses totales d'investissement réalisées pour les lycées (Compte Administratif 2015 et 2016) ont été les suivantes :

- En 2015 : 188 M€ (Rhône-Alpes) + 49 M€ (Auvergne), soit 237 M€
- En 2016 : 226 M€

En tenant compte des dépenses réalisées en 2016 (226 M€) et du taux d'exécution moyen constaté (92 %), la dépense annuelle annoncée pour la période 2017-2021 se situe dans la continuité des précédentes mandatures, de l'ordre de 230 M€/an.

A ce niveau d'investissement, et compte tenu de la dynamique démographique (+ 5 000 élèves par an), la dépense moyenne par élève va donc avoir tendance à globalement diminuer au cours de la prochaine mandature.

De plus, cette comparaison avec les exercices antérieurs doit prendre en compte le périmètre du nouveau PPI qui englobe des dépenses, notamment des opérations de maintenance courante (opérations de moins de 3 millions d'euros chacune), qui n'étaient pas valorisées dans le précédent PPI de Rhône-Alpes.

Ces différents motifs amènent le CESER à relativiser l'effort budgétaire annoncé et à s'interroger sur la capacité du « Plan Marshall » présenté par l'exécutif à répondre aux besoins actuels et à venir pour l'accueil des lycéens de notre région. La réalisation effective des investissements dans les délais programmés sera déterminante pour répondre à ces enjeux.

Par ailleurs, le rapport présenté est un document succinct, partiellement chiffré, qui présente les orientations de la politique régionale pour la durée de la mandature. Il sera en effet complété lors de la prochaine commission permanente (en fin d'année) par un rapport technique, détaillant les premières opérations programmées. Il eut été préférable que les deux documents soient intégrés, pour une meilleure lisibilité et une meilleure transparence de l'action du Conseil régional pour les lycées, tant pour le CESER que pour l'ensemble des acteurs régionaux.

### **2.2. Le CESER estime que le PPI reste flou sur de nombreux points :**

- Au niveau budgétaire, le CESER s'interroge sur la ventilation entre les différents objectifs et souhaiterait un chiffrage précis de chaque objectif-cible, en tenant compte des dépenses déjà réalisées en 2016 et 2017... Il souhaite aussi que soit précisée l'affectation budgétaire des actions transversales valorisées dans le PPI (numérique, accessibilité, performance énergétique, sécurité...)

- Au niveau du diagnostic de l'existant, le CESER souhaite que le taux d'occupation actuel des lycées (nombre de mètres carré par élève) soit intégré aux critères du diagnostic. Cet indicateur ne saurait évidemment à lui seul guider l'action, mais il constitue un signal pouvant déclencher des investigations approfondies. S'agissant de la mise en sécurité des établissements, une évaluation des opérations réalisées en 2016-2017 est nécessaire avant de poursuivre le programme.
- Au niveau de l'investissement dans les lycées privés, le CESER s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé par le Conseil régional en octobre 2017 : s'agissant d'une nouvelle orientation de la politique régionale, il aurait été nécessaire de disposer d'éléments supplémentaires pour se prononcer sur son opportunité.
- Au niveau de l'enseignement agricole, le CESER regrette que cette filière de formation ne soit pas identifiée en tant que tel dans le rapport, sauf dans le volet « établissements privés ».
- Au niveau de la conduite des opérations par la Région, en tant que maître d'ouvrage, le CESER regrette l'absence de précisions et d'engagement sur la prise en compte de clauses sociales ou le recours à l'apprentissage dans les chantiers par exemple.

Au-delà de ses remarques, le CESER regrette l'absence de vision transversale entre les différents champs d'intervention de la Région, en particulier sur la formation professionnelle. Le rapport présenté ne permet pas d'identifier les priorités d'intervention de la Région en matière éducative, en ne mettant l'accent sur aucune filière de formation et en n'incluant pas le « Plan de développement de l'apprentissage » dans la réflexion globale : la prise en compte d'une évolution volontariste du poids relatif des différentes filières de formation est une dimension essentielle des choix d'investissement. Il est donc essentiel de disposer d'une vision du PPI déclinée pour chacune des grandes filières de formation : lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et lycées agricoles.

Pour ces raisons, le CESER souhaite que les priorités d'investissement du PPI s'articulent avec la carte des formations et les orientations du CPRDFOP qui doit être prochainement adopté par le Conseil régional.

# Déclarations des groupes

## Intervention de Frédéric CHOMILIER, au nom du Collège 1

Le Plan Pluriannuel d'Investissement dans les lycées pour la période 2016 / 2021 pour la Région Auvergne Rhône-Alpes engage l'exécutif régional sur une période finalement beaucoup plus longue (2025...) notamment du fait que la construction d'un nouveau lycée correspond à un processus de 7 à 10 ans. Ainsi les critères de décision peuvent largement évoluer sur une telle période...

Ce plan concerne 320 000 lycéens fréquentant 576 établissements dont 315 publics et 261 privés. Soit respectivement 218 055 lycéens dans le public et 100 000 dans le privé. C'est bien cet ensemble qu'il convient de considérer dans l'approche de ce Plan. Tous les lycéens sont concernés par la Région. A elle d'intervenir dans le respect du cadre légal portant sur les deux. Ce sont les critères sur l'état de l'immobilier des établissements qui a prioritairement guidé ce plan.

De plus, le PPI souhaite intégrer la dimension territoriale de la Région et sa diversité dans sa répartition et ses tendances démographiques à court et moyen terme. Plus de 20 000 lycéens dans les 10 ans qui viennent...

Enfin, le PPI doit prendre en compte les enjeux professionnels liés à la formation proposée dans les lycées. Cet enjeu est d'ailleurs présenté comme une priorité régionale voire nationale. C'est l'emploi des jeunes qui est en question à travers les priorités que l'on donne aux supports de formation.

Les appuis que l'on apporte aux lycées professionnels et agricoles notamment en connexion avec les filières d'apprentissage conduisent à orienter vers des perspectives d'emplois souvent identifiées ne trouvant pas toujours de réponses adéquates.

A la lumière de ces considérations et des axes de propositions proposés nous souhaitons porter à la vigilance de l'exécutif régional les points suivants :

- L'analyse préalable de la situation des 315 lycées publics (quid des 261 lycées privés ?) sur le territoire régional (diagnostic et contre-expertise) avec des critères (5) bien identifiés est un point positif...cependant limité par un temps contraint (entre sept 2016 et fév 2017). Il manque du coup des précisions sur la méthode de renseignement du diagnostic (visite terrain, analyse de rapports administratifs réguliers... ?). L'APAVE chargée de la contre-expertise externe a dû se concentrer exclusivement sur les 65 lycées les plus mauvais...ne validant pas du coup le diagnostic interne des services des 250 lycées restants... ce qui est considérable... !
- Sur le plan budgétaire, 1,5 milliards d'euros sur 5 ans constitue effectivement un investissement soutenu mais finalement assez en ligne avec les exercices précédents (autour de 250 millions /an). ??Faut-il parler de Plan Marshall... ?
- D'autant que la répartition des efforts budgétaires selon la disparité des territoires (éloignement, baisse démographique...) ne figure pas clairement dans le Plan d'action. D'ailleurs les critères ne comprennent pas ces réalités disparates territoriales au-delà des tendances démographiques. N'aurait-il pas fallu intégrer dans la réflexion une dimension plus volontariste de rééquilibrage des territoires régionaux, notamment pour les plus éloignés et isolés... pour garder nos jeunes ou en attirer de nouveaux ? Un véritable « Plan Marshall » ne devrait-il pas intégrer cet axe de réflexion ?
- La répartition budgétaire sur les 15 objectifs est très incomplète (11 sur 15 restent à préciser). Il est donc très compliqué d'apprécier le véritable sens des efforts souhaités...
- L'idée de s'appuyer sur la complémentarité « public / privé » pour répondre à l'enjeu de développement des lycées est cohérente et peut être vertueuse, mais elle doit être bien encadrée ;
- La répartition des efforts sur les axes professionnels et agricoles aurait mérité d'être identifiée pour montrer l'effort de cohérence souhaité par la Région en direction d'un rapprochement de la formation des jeunes avec l'emploi ;
- Enfin, il aurait été aussi intéressant de pouvoir montrer dans la répartition budgétaire les efforts en direction de la diversité des profils et notamment vis-à-vis des jeunes en situation de handicap.
- 

En conclusion, et tout en souhaitant obtenir les réponses et les clarifications sur ces différents points, nous ne pouvons qu'encourager un Plan d'Action qui poursuit voire renforce son effort pour les lycées en engageant une approche qui

s'appuie sur un diagnostic à compléter et à préciser. C'est pourquoi, le Collège 1, sous réserve de déclarations individuelles contraires, votera cet avis pour le PPI.

---

### **Intervention de Michelle RAUFAST, au nom de la CFDT et de la CFTC**

Madame la Présidente du CESER, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames Messieurs

Pour la CFDT et la CFTC, le PPI est un outil essentiel mis en œuvre dans le cadre des lois de décentralisation pour assurer l'accueil des lycéens dans les meilleures conditions d'étude et de sécurité. Il doit aussi permettre de répondre aux nombreux défis pédagogiques et technologiques du monde contemporain.

La CFDT et la CFTC apprécient qu'un audit ait été réalisé préalablement. Pour autant il s'interroge sur la pertinence de la référence au plan Marshall dont il faut rappeler qu'il visait à relancer l'économie de territoires dévastés par la seconde guerre mondiale. Le rapprochement est hasardeux en l'occurrence, car les lycées ne sont pas dans un tel état de déshérence et ne constituent pas une réelle rupture par rapport aux engagements du PPI précédent. Quant aux sommes engagées, elles ne sont pas comparables. La communication sur ce dossier mérite plus de discernement.

Cette réflexion est d'autant plus d'actualité que seul 14% des effectifs sont concernés par un lycée en mauvais état. Par ailleurs, l'avis démontre dans sa comparaison avec les exercices antérieurs que la dépense moyenne par élève a tendance globalement à diminuer par rapport à la mandature précédente. La CFDT et la CFTC constatent avec regret le manque de concertation avec la communauté éducative, indispensable dans ce type d'opération. La CFDT et la CFTC partagent le constat du flou pointé par le projet d'avis sur les points suivants : ventilation des différents projets, indicateurs retenus.

La CFDT et la CFTC sont en accord total avec l'avis sur l'absence de vision globale sur ce qu'est aujourd'hui la formation tout au long de la vie, intégrant toutes les types de formation, initiale, continue, apprentissage dans l'élaboration du PPI. La CFDT et la CFTC espèrent que le rapport technique soumis en fin d'année à la commission permanente permettra de compléter ce « plan Marshall » et donnera une meilleure lisibilité et une plus grande transparence aux décisions du conseil régional.

La CFDT et la CFTC voteront ce projet d'avis.

Merci pour votre attention.

---

### **Intervention de Lise BOUVERET, au nom de la CGT**

Le budget de l'entretien et de la construction des lycées représente plus de 20 % du budget régional, c'est dire l'importance que revêt un plan pluriannuel d'investissement. Or, le rapport présenté par l'exécutif « un plan Marshall pour nos lycées » est avant un outil de communication.

Il ne donne aucun élément permettant de donner un avis éclairé sur les choix opérés.

Nombre de lycées de notre région sont en mauvais état : 70 % des établissements en service aujourd'hui ont été transférés de l'Etat au moment de la décentralisation, après des années d'absence d'investissement. Nos deux régions ont dû engager des budgets importants qui ont été, durant deux mandats équivalents à celui qui est annoncé par M. Wauquiez : rien à voir donc avec un plan Marshall !

Les résultats tirés de l'audit technique réalisé par le cabinet APAVE et celle des services de la Région nous donnent des chiffres approximatifs en pourcentage et en proportion sont trop généraux pour une appréciation juste de la situation. Signalons, cependant que les CA des lycées n'ont été ni informés ni audités dans le cadre de ces études, y compris les établissements en situation d'urgence qui ont pourtant alerté l'exécutif dès son installation.

On peut s'interroger sur la décision de geler toutes les opérations prévues dans le précédent PPI de Rhône-Alpes et de ne réaliser quasiment aucuns travaux pendant près de deux ans malgré les sollicitations répétées des établissements concernés.

Financer l'investissement plutôt que le fonctionnement est le nouveau dogme : consigne est donc donnée aux établissements d'inclure les opérations de maintenance courante dans le PPI, or les agents des lycées réalisaient fréquemment, notamment pendant les vacances des travaux qui contribuaient à empêcher la dégradation des bâtiments.

Et nous apprenons dans le bilan social de la collectivité présenté au dernier CTP que 894 postes d'agents ont disparu au cours de l'année 2016, que des contractuels ne sont engagés que pendant le temps scolaire : voilà comment est réduit le budget de fonctionnement !

Beaucoup de flou dans ce rapport, comme l'indique l'avis. Nous sommes interrogatifs sur les engagements dans les lycées privés : nous voudrions avoir la certitude que chaque lycéen se verra proposer une place convenable dans le service public de l'Education. Nous n'avons aucune information sur les choix en matière de restauration : cuisines des lycées construites ou rénovées ou bien délégation au privé ?

Dans le rapport sur les orientations budgétaires, il n'est question pour les lycées que des équipements de sécurité dont la réalisation pose d'importants problèmes d'organisation de la vie des lycées qui ne semblent pas être entendus.

Manque de transparence, absence de concertation, mépris de notre assemblée, l'avis le dit, même si c'est en termes en termes plus modérés. Nous le voterons donc.

---

### Intervention de Jean-Baptiste MEYRONEINC, au nom de la FSU

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur des Services, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Pour la FSU, première fédération de l'Éducation Nationale, le PPI est d'importance, d'autant que sa présentation par l'Exécutif régional était attendue par nombre de lycées.

La FSU partage de nombreuses observations de l'avis :

- Le titre un peu surfait de « plan Marshall » pour un programme qui ne semble pas à la hauteur des besoins
- Un manque d'informations qui ne permet pas d'avoir une vision ni en amont sur les éléments concrets qui ont abouti à ce plan et ni en aval sur les réalisations effectives à venir
- Une ventilation budgétaire entre objectifs fort peu détaillée.

Sur le rapport de l'exécutif et sur le peu d'éléments donnés, on peut cependant relever :

- Un état des lieux qui a permis de cibler les établissements qui nécessitaient des travaux d'urgence et de prioriser les interventions
- Une étude démographique permettant d'anticiper les besoins

Le CESER aurait aimé avoir les attendus et les résultats de ces enquêtes, cela lui aurait permis de donner un avis plus éclairé.

On relève aussi :

- Des objectifs auxquels on peut adhérer mais qui ne sont pas explicitement définis
- Un plan d'actions fort peu détaillé, ce qui peut poser la question de son efficacité au vu des objectifs à atteindre
- Des objectifs du plan d'actions transversales dont l'ordre de priorité interroge notamment la place de sécurité qui a déjà absorbé plus d'un quart du budget, alors que l'accessibilité est encore à améliorer,

Mais surtout, ce qu'a noté la FSU, c'est la place accordée aux lycées privés :

- Comme le souligne l'avis, l'enseignement agricole n'est mentionné qu'au travers les établissements privés
- La partie du budget qui leur est accordée est conséquente.

Cette attention est évoquée comme une des réponses à la hausse démographique. Cela se perçoit particulièrement dans le département de Haute Savoie où deux lycées seraient nécessaires mais où un seul est prévu et où l'enseignement privé a des velléités de prospérer.

Pour la FSU, cela n'est pas recevable :

- D'un point de vue idéologique :
  - Tout jeune doit pouvoir être scolarisé dans un établissement public. L'Éducation est une mission de service public qui doit être accordée à tout adolescent quelle que soit sa situation, notamment financière. Cette possibilité reste toute théorique si, dans une zone en tension démographique, le seul lycée public qui peut l'accueillir est en sureffectif.
  - Les lycées privés n'ont pas les mêmes obligations d'accueil des élèves de leur secteur que les lycées publics.

Certes, cette obligation d'accueil de l'enseignement public lui donne toutes ses lettres de noblesse mais devrait lui valoir une attention particulière.

- D'un point de vue pratique
  - La participation d'une collectivité territoriale à l'investissement dans un lycée général est encadrée par la loi et ne doit pas dépasser un certain pourcentage. Pour une opération de restructuration, d'agrandissement, il faudra trouver d'autres financements.
  - Un lycée privé n'est pas soumis aux mêmes obligations de contrôle en ce qui concerne les exclusions ou sorties

d'élèves, et certains, à la marge, enfin nous l'espérons, en profitent (accueil d'un effectif conséquent d'élèves à la rentrée puis départ d'un certain nombre, passage du baccalauréat en candidats libres)

Quelles garanties pour la collectivité qui engage de l'argent public ?

Je vous remercie.

La FSU s'abstiendra sur l'avis.

---

### **Intervention de Catherine HAMELIN, au nom de l'UNSA**

Répondre à une saisine du Conseil régional en quelques jours : mission réussie pour le CESER. L'UNSA ne peut que regretter cette méthode de travail imposée et souligner néanmoins l'intérêt de la contribution proposée. Nous partageons les réflexions et préconisations de ce projet et souhaitons relever quelques points importants.

#### **- Plan Marshall : rien que ça !**

Après avoir gelé le précédent Plan Pluriannuel d'Investissement, constater avec un rapport d'audit que l'état des lieux des établissements programmés en restructuration est très dégradé relève d'une évidence !

Les PPI des deux anciennes Régions montraient également une politique ambitieuse et, comme l'indique l'avis du CESER, les montants d'investissements prévus sont dans la continuité malgré une hausse d'effectifs élèves et des dépenses qui n'étaient pas affectées au précédent plan.

L'UNSA ne peut se contenter d'un plan avec certes des grands objectifs prioritaires mais sans déclinaison et déplore le manque de concertation dans sa réalisation avec la communauté éducative.

Les lycées, une priorité d'investissement pour la Région ; le PPI, un outil indispensable on ne peut qu'approuver mais le qualifier de « plan Marshall » au vu du contexte on peut trouver la formule un peu choc.

#### **- Nécessité de maintenance régulière des bâtiments**

Le rapport prévoit des opérations de petite ou moyenne maintenance tous les 15 ans dans chaque établissement. Pour maintenir la qualité des conditions d'accueil et d'enseignement, des travaux sont indispensables de façon régulière. Les TOS, personnels de la collectivité territoriale, y contribuent. L'UNSA regrette le non remplacement des postes et les modifications de la politique de fonctionnement dans ce domaine.

#### **- Financement des travaux dans les lycées privés : compétence facultative pour la Région**

La Région fait le choix d'un plan exceptionnel d'investissement pour les lycées privés à hauteur de 120 M€, financement qui rentre dans une opération facultative.

Ceci s'ajoute au financement régional obligatoire prévu par la loi : rémunération des personnels non enseignants, dépenses de fonctionnement en matériel.

L'UNSA n'approuve pas le choix de financer des travaux dans des bâtiments privés avec des fonds publics d'autant plus que la situation décrite dans l'état des lieux du patrimoine public est jugée si dégradée.

Le groupe UNSA votera cet avis.

---

### **Intervention de Laurent ESSERTAIZE, au nom de la FCPE**

Madame la Présidente, Mesdames, et Messieurs les conseillers,

Vous vous doutez bien qu'un plan pluriannuel relatif à l'investissement dans les lycées est un moment très attendu par nos associations de parents d'élèves puisque au-delà même des 6 années concernées par le PPI il engage la vie d'une large communauté d'élèves, de parents, de professionnels de l'enseignement et de l'éducation pour de plus nombreuses années encore. Dans ce cadre, on peut reconnaître au présent exécutif la lucidité d'engager sur quelques zones en tensions démographiques la construction prochaine de 4 établissements. De même on ne peut que se réjouir qu'il accède au remplacement d'un bâti dégradé sur Clermont-Ferrand.

Mais au-delà, c'est peu de dire qu'à l'occasion de notre prise de connaissance de ce PPI notre déception a été malheureusement aussi grande que nos attentes.

D'abord parce que mis à l'épreuve des faits, le rapport de notre CESER montre bien qu'au-delà d'un effet de communication « Un plan Marshall pour les lycées » nous dit-on, nous sommes en réalité plutôt dans une forme de continuité quant aux

montants qui seront engagés pour les prochaines années pour les lycées de la région. Aussi cette continuité même interroge à l'heure où les perspectives d'évolution de la population lycéenne à horizon 2025 montrent une hausse vraisemblable d'environ 25 000 élèves, ce qui sur une base de 320 000 individus actuellement scolarisés en lycées représenterait une hausse de 8 % environ. En d'autres termes, non seulement nous pourrions attendre une hausse significative des investissements prévus, non seulement elle nous est annoncée, mais en réalité il n'en est rien ! Nous laisserons nos concitoyens régionaux seuls juges de ces effets de manche.

Mais notre déception est grande encore parce qu'au delà des quelques têtes de chapitres qui nous annoncent en globalité les montants engagés, « plan de rattrapage - 500 millions », « plan d'actions transversales - 200 millions », etc., il est bien difficile à l'aune des éléments qui nous ont été communiqués de savoir quels montants seront effectivement engagés pour quelles opérations. Et la communauté éducative dans son ensemble ne semble pas davantage avoir été éclairée puisqu'il est bien difficile de reconnaître dans les travaux préparatoires de l'exécutif une réelle concertation des acteurs concernés au 1er chef ; quelle consultation des CA des établissements, etc. ?

Alors, que tout ne soit pas complètement déterminé pour les 5 années à venir nous pouvons le comprendre, mais pas au point de manquer à ce niveau de « précisions » et surtout pour la communauté éducative comme pour notre CESER de lisibilité...

Et nous en arrivons alors au point que nous n'avons de cesse de soulever depuis la prise de fonction de ce nouvel exécutif : sa communication avec la 2<sup>e</sup> chambre de la région. Une fois encore, il aura fallu attendre la toute fin des délais légaux pour que nous soyons destinataires d'un document relatif au PPI dans les lycées. Comble de la chose, il nous aura fallu attendre le dernier moment pour pouvoir prendre connaissance d'un document, qui montre l'engagement de plus d'1,5 milliards d'€ de la collectivité régionale dans les prochaines années, de... 6 pages ! Si la commission dédiée de notre CESER a pu auditionner, à la dernière minute, les services administratifs ici concernés, il n'a pas eu le privilège d'entendre la vice-présidence aux lycées et s'est quand même vu opposer une certaine frilosité quant à la mise à disposition de données documentaires supplémentaires. Pourtant notre CESER, c'est l'instance régionale de la société civile qui a fait le choix de s'organiser, celle qui par l'engagement des individus qui s'y impliquent, a fait le choix de s'investir pour éclairer la décision politique, dans le cadre du rôle qui lui est institutionnellement reconnu. Mais quel éclairage peut-on apporter dans ces conditions ? En quoi la façon dont nous sommes saisis nous permet-elle de soutenir ex-ante quelques inflexions à la politique publique régionale mise en œuvre, la politique publique en train de se faire ? Or c'est bien à ce rôle-ci que nos arrangements institutionnels nous destinent, rôle, il faut le dire clairement, qu'il nous est trop souvent empêché de jouer aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes !

Globalement, en des façons diverses et plus ou moins explicites, ce sont ces éléments que porte notre avis, dans ce cadre la FCPE le votera.

---

#### **Intervention de Nicole FINAS-FILLON, au nom du Collège 3 et 4**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Le travail de la commission 3 a mis en exergue que l'effet d'annonce du « plan Marshall » fait par l'exécutif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est, au niveau de l'investissement dans les établissements scolaires, que dans la continuité des mandatures précédentes.

La comparaison avec le plan Marshall de reconstruction post 2<sup>e</sup>me guerre mondiale nous paraît donc quelque peu présomptueuse.

En effet, il est annoncé un investissement de 1,5 milliards sur la période 2016-2021, ce qui représente exactement l'investissement qui a été fait sur la période 2005-2015 par la Région Rhône-Alpes. Certes la période prise en compte est le double de celle annoncée mais plusieurs facteurs diffèrent :

- La Région Rhône-Alpes ne comptabilisait alors que 262 lycées publics, soit près de 20 % de moins qu'actuellement,
- Sur la mandature précédente, les dépenses de maintenance n'étaient pas comptabilisées dans le PPI.  
A la lecture du PPI présenté, les dépenses de maintenance sont, pour une partie, comptabilisées dans les 1,5 milliards projetés.

La Région Auvergne pour sa part consacrait également une somme considérable à l'amélioration de ses établissements, 65 millions par an soit environ 650 millions sur la période 2005-2015.

Il aurait été bienvenu de pouvoir trouver un investissement à la hauteur des enjeux de la Région :

- Prise en compte de la démographie exponentielle prévisible : 25 000 élèves en plus à l'horizon 2025 alors que ne sont prévus que quatre construction/reconstruction d'établissements !
- Résorption des structures modulaires qui fleurissent dans certains établissements à chaque rentrée : certains établissements atteignent 150% de capacité d'accueil,
- Prise en compte rapidement des dépenses énergétiques budgétivores de dotation de fonctionnement dans certains lycées.
- Etc.

Nous regrettons que le PPI, voté sur l'ensemble de la mandature, ne se résume qu'à six pages et que les documents qui auraient permis un éclairage des investissements prévus n'aient pas été portés à la connaissance des membres de la commission 3 du CESER.

Nous rejoignons en cela l'avis de la commission sur le manque de transparence et de précision des décisions concernant le PPI.

Bien d'autres points de ce PPI auraient mérité d'être étudiés, approfondis, explicités. Le temps qui nous a été imparti : une semaine, ne nous l'a pas permis.

Nous voterons cet avis.

### **Intervention de Nicole FINAS-FILLON, au nom de la PEEP**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Comme toute la communauté éducative, nous attendions ce Plan Pluriannuel d'Investissement comme un temps fort puisque représentant le budget d'investissement dans les établissements scolaires pour les six années à venir.

Notre déception est immense :

- Un PPI se résumant à six pages,
- Deux audits/diagnostics, non communiqués au CESER ainsi qu'à la communauté éducative, reposant sur 5 critères d'analyse, donc des constats non vérifiables.
- Aucune lisibilité sur les projets à venir si ce ne sont celui sur Clermont-Ferrand – lycée Lafayette et le lycée du Forez.
- Une annonce de « rattrapage » alors que, depuis 2 ans, le PPI de la mandature précédente a été gelé et tout investissement dans les lycées stoppé. Or au changement de majorité dans la Région, 41 opérations de restructuration étaient en cours.

Au-delà de cette désillusion, ce manque de transparence dénie le travail des équipes sur le terrain, la communauté éducative se sent prise au piège par des enjeux politiques qui ne devraient pas transparaître quand il s'agit de la jeunesse, de son bien-être, de sa formation.

Le maillage territorial des services de la Région existait sous l'ancienne mandature, l'état des lycées était suivi de près, même si tous ne pouvaient être restructurés en même temps.

Les parents d'élèves questionnent l'opportunité de reprendre à zéro le diagnostic des établissements, faisant perdre un temps précieux pour les investissements, temps qui n'est pas rattrapable.

Chaque établissement est différent, de par son environnement, ses formations, sa population, son histoire : il ne nous apparaît pas être d'une grande aide à la décision d'avoir voulu les faire rentrer dans une étude critérisée sans en tenir compte.

Et que dire des offres d'emplois de « chargé de Patrimoine » à la direction des lycées parues le 22 septembre 2017 ? Cela veut-il dire que les services de la Région, depuis presque deux ans, tournaient au ralenti ? Quels ont été, pendant cette période, les interlocuteurs des établissements ?

Nous sommes inquiets également sur l'évolution démographique annoncée non prise en compte dans ces prévisions d'investissement.

Nous aurions aimé plus de concertation et un plan d'investissement clair, chiffré et efficient.

Les parents d'élèves PEEP voteront cet avis



Le CESER a été saisi pour avis sur le rapport « Un plan Marshall pour nos lycées », qui a pour objet de définir les nouvelles orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement dans les lycées de la région pour la période 2016-2021.  
En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 320 000 lycéens fréquentent 576 établissements, dont 315 lycées publics accueillant 218 055 élèves.

Après avoir souligné l'intérêt de l'élaboration d'un PPI, outil essentiel de programmation de la politique régionale, le CESER estime dans son avis que les enjeux démographiques et pédagogiques nécessiteront un investissement massif de la Région dans ses lycées.

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS : PPI • LYCEE  
PATRIMOINE IMMOBILIER • REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

**[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)**